

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

LE 11 OCTOBRE 2016

ME VÉRONIQUE DUBOIS  
SECRÉTAIRE  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
TOUR DE LA BOURSE, C.P. 001  
800, PLACE VICTORIA, 2E ÉTAGE, BUREAU 255  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1A2

**Objet : R-3985-2016 Demande de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en révocation de la décision D-2016-130 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur –**

**INTENTION DU ROÉÉ DE SOUMETTRE UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET UN BUDGET DE PARTICIPATION**

**N/D : 1001-099**

---

Chère consœur,

À la suite de la décision D-2016-151, nous venons de recevoir des instructions de signifier à la Régie de l'énergie que le ROÉÉ à l'intention de participer à titre d'intervenant au dossier mentionné en rubrique. Par contre, le procureur soussigné qui représente habituellement le ROÉÉ dans les dossiers à la Régie est déjà mandaté par la demanderesse en révocation dans le dossier en rubrique.

Étant donné les circonstances, le ROÉÉ doit confier ce mandat à un autre procureur et ne sera pas en mesure de soumettre dès aujourd'hui une demande d'intervention et un budget de participation. Par contre, tout en respectant la nécessaire coordination entre ses membres et le besoin de choisir un procureur ayant les connaissances qui sont de mise, le ROÉÉ est sûr de pouvoir déposer sa demande d'intervention à la Régie dans les meilleurs délais.

(...)

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, chère consœur,  
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat  
[franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)

p.j.  
cc: (courriel seulement)  
Me Yves Fréchette, Hydro-Québec  
Me Dominique Neuman  
Me Raphaël Lescop